

INDIVIDUEL

ou

SOCIÉTÉ - impôt sur le revenu (les sociétés à l'IS peuvent adhérer au CGA PICPUS)

Mme M.

NOM _____

Prénom _____

Raison sociale _____

Date de naissance |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Entrepreneur Individuel

E.I.R.L. (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée soumis à l'impôt sur le revenu)

Raison sociale _____

Forme juridique _____
(EURL, SASU, SCP, SDF, SNC, SCI, INDIVISION...)

Mme M.

Nom et prénom du gérant _____

Date de naissance du gérant |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Nombre d'associés |_|_|

Première adhésion ou Changement d'Association Agréée suite à Démission Exclusion Autre (à préciser) _____
Date de radiation ancienne AGA |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

VOTRE ACTIVITÉ

(Voir délais d'adhésion au verso)

Activité exercée _____ Date de début d'activité |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Si activité médicale, indiquer la spécialité _____ Secteur CI C2 C3

N° SIRET |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Code NACE |_|_| |_|_|

Régime fiscal Déclaration contrôlée Micro BNC Auto-entrepreneur Revenus de source étrangère (déclaration 2047)

Adresse professionnelle

Adresse _____

CP |_|_| |_|_| |_|_| Ville _____

Tél |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Port. |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Fax |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Adresse de correspondance

Adresse _____

CP |_|_| |_|_| |_|_| Ville _____

E-mail (indispensable) _____

Des informations importantes sont communiquées par email

VOTRE EXPERT-COMPTABLE OU AVOCAT FISCALISTE

Nom et prénom de l'expert-comptable ou avocat fiscaliste Mme M. _____

Cabinet _____ Expert-comptable Avocat fiscaliste

Adresse _____

CP |_|_| |_|_| |_|_| Ville _____ **E-mail** _____

Tél |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Port |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Fax |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

N° de SIRET du cabinet comptable ou d'avocat (**obligatoire**) |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Votre cabinet comptable ou avocat fiscaliste assure la télétransmission de votre déclaration en EDI TDFC OUI NON (vous devrez donner mandat à l'AGA pour effectuer cette procédure)

Comment avez-vous connu l'AGA PICPUS ?

- par votre expert-comptable ou avocat fiscaliste
- par un autre adhérent
nom et prénom _____
- par internet
- par les réseaux sociaux
- autre (préciser) _____

ENGAGEMENTS de l'adhérent

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Je m'engage à respecter les obligations des adhérents à une AGA
(voir au verso, statuts et règlement intérieur).

Fait à _____ le |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Signature de l'adhérent

Cotisations 2021

288,00 € TTC (soit 240,00 € HT) • 60,00 € TTC pour les micro-entreprises

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

Vous relevez d'un régime réel d'imposition, votre adhésion à l'AGA Picpus entraîne le respect des obligations suivantes :

- Suivre les recommandations des Ordres ou Organisations Professionnelles dont vous relevez en vue d'améliorer la connaissance des revenus professionnels.
- Vous conformer à la nomenclature comptable des professions libérales et produire une comptabilité et des déclarations fiscales sincères.
- Accepter la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations, de nos attestations et des comptes-rendus de mission (CRM) aux services fiscaux.
- Si vous tenez votre comptabilité aux moyens de systèmes informatisés, vous devez être en mesure de produire un FEC (Fichier des Ecritures Comptables) répondant aux exigences de l'Administration Fiscale et devez nous transmettre, soit une attestation de conformité de votre logiciel, soit le test de validité du FEC.
- Nous remettre, chaque année, une copie de votre déclaration de résultats et de ses annexes, de vos déclarations de TVA, de CVAE, les éventuelles déclarations rectificatives et, le cas échéant, la déclaration des revenus encaissés à l'Etranger (imprimé 2047).
- Nous transmettre tous renseignements et documents utiles de nature à établir la régularité, la concordance, la cohérence et la vraisemblance (ECCV) des déclarations transmises à l'AGA et à la DGFiP, ainsi qu'à l'examen périodique de sincérité (EPS) des pièces justificatives de dépenses.
- Nous informer des résultats de tous contrôles fiscaux et nous communiquer les notifications de redressement et les réponses que vous avez pu effectuer à la DGFiP.
- Nous informer de tout changement intervenu dans votre situation administrative (changement d'adresse, changement de la clé du numéro Siret, démission, cessation d'activité, mouvements d'associés pour les sociétés, mise en société, changement d'expert-comptable ou d'avocat fiscaliste...).
- Informer votre clientèle de votre appartenance à une Association Agréée et accepter à ce titre, soit le règlement par chèque, soit le règlement par carte bancaire.
- Régler la cotisation annuelle de l'AGA Picpus. La cotisation est due pour l'année entière, quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation de l'AGA Picpus et quel que soit le résultat (bénéfice ou déficit). Tout adhérent démissionnaire en cours d'année, non à jour de sa cotisation, est réputé avoir démissionné au 1^{er} janvier de l'année. La cotisation versée au titre de l'année N ne pourra pas être remboursée si la démission intervient après le 1^{er} février de l'année N (le cachet de la poste ou date du courriel faisant foi).

Les obligations des adhérents peuvent évoluer réglementairement et sont stipulées dans les statuts et le règlement intérieur de l'AGA Picpus.

Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion de l'AGA Picpus et par conséquent, la perte du bénéfice de la non-majoration l'année de l'exclusion.

DÉLAIS D'ADHÉSION

- Première adhésion : la première adhésion à une association agréée n'ouvre droit aux avantages fiscaux que si elle intervient au plus tard le 31 mai ou dans les cinq mois du début d'activité.
- Changement d'association agréée : le changement d'association agréée ne fait pas perdre le bénéfice des avantages fiscaux (**sauf en cas d'exclusion**) si la nouvelle adhésion intervient au plus tard **dans les 30 jours de la démission**. Pour éviter le règlement d'une cotisation annuelle dans deux OGA, il est recommandé de demander votre démission avant le 31/12.

ADHÉSION MICRO-ENTREPRISE OU AUTO-ENTREPRENEUR

- Cotisation annuelle réduite : 60 € TTC.
- L'adhésion vous donne accès à l'ensemble de nos services.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos impôts et taxes, nous vous invitons à contacter le service des impôts (SIE) dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, l'AGA Picpus peut vous informer sur les dispositifs d'aides aux entreprises en difficulté et les démarches de mise en conformité à effectuer.

INFORMATION RGPD

En adhérant à l'AGA Picpus, vous acceptez de recevoir les e-mailings d'information et les newsletters Picpus. Pour satisfaire au règlement européen sur la protection des données (RGPD), nous nous engageons à assurer la confidentialité des données collectées et à ne les utiliser que dans le cadre de nos missions d'OGA. Vous disposez d'un droit d'opposition, de rectification, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de vos données personnelles.